



M. Bernard BUISSON

Directeur

DREAL POITOU-CHARENTES

15 rue Arthur RANC

86 000 POITIERS

Cherves - Richemont le 17 mars 2011

Objet : mise aux normes de la RN10 entre Mansle et Tourriers (16)

Monsieur le Directeur,

Nos deux entreprises, GSM et CDMR, exploitent chacune respectivement une carrière de calcaire situées sur la RD 40 depuis de nombreuses années : la carrière GSM, sur la commune de Maine de Boixe depuis 1974, et la carrière CDMR, sur la commune d'Aussac-Vadalle depuis 1988. La RN 10 est l'axe majeur de circulation emprunté pour accéder à nos sites.

Nous souhaitons par la présente vous faire part de nos inquiétudes concernant l'impact des travaux de mise aux normes, projetés sur le secteur Mansle-Tourriers, sur les circulations de camions liées aux livraisons de matériaux sur les chantiers locaux.

Le décalage géographique de l'échangeur de Mansle Sud par rapport à la DUP initiale et le phasage des travaux entre la section Nord (échangeur de Mansle) et Sud (échangeur de Tourriers) induisent en effet des déséquilibres qui vont nous pénaliser gravement.

Vous trouverez ci-joint une note de synthèse à ce sujet, ainsi qu'un plan de situation, qui résume les principaux impacts projetés et nos propositions en termes d'aménagements complémentaires :

- **Réalisation d'un échangeur complet au sud de Mansle, afin d'éviter les passages dans la rue principale étroite du bourg de Mansle pour le trafic venant ou allant vers le nord (Ruffec-Poitiers), estimés à 90 passages par jour pour nos deux sociétés ;**
- **Maintien de la sortie de la RN10 vers la RD 40, pour le trafic arrivant du sud (Angoulême-Bordeaux), en conservant la voie de décélération existante du carrefour de Nanclars, pour éviter un allongement de 3 km supplémentaires pour rejoindre l'échangeur de Mansle Sud et redescendre vers la RD40 par la nouvelle voie de substitution projetée, dans l'attente de la réalisation de l'échangeur complet de Tourriers Nord ;**
- **Réalisation le plus rapidement possible de l'échangeur complet à Tourriers Nord et de la voie de substitution vers la RD 40, comme prévu dans l'APS de 1996, pour éliminer l'allongement de 3km pour les flux se dirigeant vers le sud (Angoulême-Bordeaux).**

Nos carrières contribuent à renforcer le tissu économique local et ne devraient pas être pénalisées par ces travaux avec des allongements de trajets pour les livraisons. Elles cherchent de plus à s'inscrire dans une démarche de développement durable, en réduisant leurs émissions de GES, en respectant la qualité de vie des riverains et la sécurité publique. Il serait regrettable que la fermeture du carrefour de Nanclars induise des effets exactement inverses.

De plus, nous attirons votre attention sur le fait que la fermeture totale du carrefour de Nanclars entraînerait la suppression de l'aire de repos voisine, qui est très utilisée.

Nous prendrons contact avec votre secrétariat dans les prochains jours pour prendre un rendez-vous afin de venir vous exposer cette problématique dans son ensemble de vive voix.

Dans l'espoir que vous réserverez une suite favorable à nos demandes, nous vous prions d'agrérer, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Guillaume DESMAREST
Directeur de Secteur
GSM aquitaine

Copie à :

M. le Préfet de la Charente,
Mme Nicole Bonnefoy, Sénateur de la Charente,
M. Michel Boutant, Président du Conseil Général de la Charente et Sénateur de la Charente,
M. Patrick Berthault, maire de Maine de Boixe,
M. Gérard Liot, maire d'Aussac-Vadalle,
M. Michel Harmand, maire de Mansle et Président de la CDC du Pays Manslois.

Emilie RICHAUD
Responsable développement
Groupe Garandean



Note sur les impacts de la mise aux normes de la RN10

secteur Mansle-Tourriers

15 mars 2011

Note réalisée conjointement par les sociétés CDMR (Groupe Garandeau) et GSM.

Rappel de la situation actuelle :

Deux carrières de calcaire sont situées sur la RD 40 :

- carrière CDMR d'Aussac-Vadalle, 700 000 tonnes/an autorisées
- carrière GSM de Maine de Boixe, 500 000 tonnes/an autorisées

La très grande majorité des flux (près de 95 %) rejoignent la RN 10 via la RD 40 au niveau du carrefour de Nanclars.

70% des camions font ensuite demi-tour au niveau du demi-échangeur de Mansle sud et redescendent vers Angoulême/Bordeaux sur la RN10, 25 % poursuivent leur route vers Ruffec/Poitiers sur la RN 10.

Evaluation des impacts

Les projets d'aménagements tels que prévus aujourd'hui (fermeture du carrefour de Nanclars, pas d'évolution sur les échangeurs de Mansle sud et de Tourriers nord) impacteront fortement les flux de camions, que ce soit les flux entrants (pour rejoindre les carrières) ou sortants (au départ des carrières pour rejoindre les chantiers).

Les distances supplémentaires à parcourir, évaluées dans le tableau page suivante, auront un impact fort sur l'émission de GES, ainsi que la sécurité et la qualité de vie pour les riverains, notamment dans le bourg de Mansle. L'étroitesse de la rue principale de Mansle induira une forte perturbation de la vie locale.

Dans un souci de limitation du transport et de renforcement des conditions de sécurité, les sociétés CDMR et GSM sollicitent donc la prise en compte d'aménagements complémentaires, également demandés par les élus charentais (transformation du demi-échangeur de Mansle Sud en échangeur complet) ou prévus de longue date mais décalés après 2014 (transformation du demi-échangeur de Tourriers nord en échangeur complet).

Type de trafic	Impacts des nouveaux aménagements		Solutions préconisées
	Modifications du trafic	Chiffres	
Trafic nord : de / vers Ruffec et Poitiers	Passage par l'échangeur de Mansle nord pour rejoindre la RD40 via le pont de Mansle sud et la nouvelle voie de substitution. Ceci dans les deux sens de circulation.	<ul style="list-style-type: none"> - Traversée du centre-ville de Mansle, 22 220 passages/an, soit environ 90 passages/jour -> impact sécurité et qualité de vie - Rallongement de 1km A/R par passage, soit 22 220 km/an 	Compléter le demi-échangeur de Mansle sud par deux bretelles demandées par les élus (sortie en venant de Ruffec, insertion vers Ruffec)
Trafic sud : depuis Angoulême et Bordeaux	Passage par l'échangeur de Mansle sud pour rejoindre la RD40 via la nouvelle voie de substitution	Rallongement de 3,4 km par rotation, soit 105 780 km/an	<p>Maintenir uniquement la sortie sur la RN10 vers la RD40, au niveau du carrefour de Nanclars, en conservant la voie de décélération existante</p> <p>Dans l'attente de :</p> <p>Compléter le demi-échangeur de Tourriers nord et créer une voie de substitution entre Tourriers nord et la RD 40 (APS de 1996)</p>
Trafic sud : vers Angoulême et Bordeaux	Idem aujourd'hui : demi-tour à l'échangeur de Mansle sud pour redescendre vers Angoulême	Idem aujourd'hui : maintien de l'allongement de 3,3 km par rotation, soit 96 450 km/an	Compléter le demi-échangeur de Tourriers nord et créer une voie de substitution entre la RD 40 et Tourriers nord
Total : 224 450 km/an supplémentaires			